

COLLABORATEURS

GÉROMINE JONQUET-PAOLI
CLERC DE NOTAIRE

LISANDRA COLOMBANI
NOTAIRE-ASSISTANT

AURÉLIA DE ZUTTER
CLERC DE NOTAIRE

HINANO SAMPIERI
CLERC DE NOTAIRE

ILHAM KARKI
CLERC DE NOTAIRE

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES DE COMPÉTENCES

FAMILLE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
RURAL
ENTREPRISES

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE

TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

TÉLÉCOPIE : 04.95.77.16.96

COURRIEL : office-cesari@notaires.fr

SITE INTERNET : cesari-sartene.notaires.fr

CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sartène, le 7 juillet 2020

Dossier suivi par Lisandra COLOMBANI
lisandra.colombani.20015@notaires.fr

SUCCESSION POLI François
202520 /BC /LC /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Félix POLI, en son vivant retraité, époux de Madame Ursule Marie **ROSSINI**, demeurant à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243).
Né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243), le 11 mars 1899.
Décédé à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) (FRANCE), le 1er octobre 1935

Votre bien dévoué.

Bernadette CESARI



Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION- Étude fermée le Samedi
Détenant des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA
IBAN : FR48 4003 1000 0100 0016 7981 M35 - BIC : CDCG FR PP XXX



*Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita
Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets*

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Commune de SAN GAVINO DI FIUMORBO (20243)
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96**

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), les 5 et 6 juillet 2020. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur Félix POLI, né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243), le 11 mars 1899 et décédé à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) (FRANCE), le 1er octobre 1935

Et par jonction au profit de :

Monsieur François **POLI**, né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243), le 12 octobre 1930 et décédé depuis à BASTIA (20200) (FRANCE), le 27 février 2019.

Madame Claire Estelle **POLI**, née à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) le 14 mars 1934 et décédée depuis à BASTIA (20200) (FRANCE), le 27 janvier 2014 .

Ont été déclarés propriétaires des biens à SAN GAVINO DI FIUMORBO (20243) ci-après :

- Une maison à usage d'habitation cadastrée section E numéro 1060
- La parcelle attenante à ladite maison cadastrée section E numéro 463.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

**POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)**